

Calendrier réglementaire

Second semestre 2022

Anticipez la nouvelle réforme PAC grâce à nos accompagnements individualisés !



Conseil individuel, formation collective ; des solutions adaptées à vos besoins.

Juillet

1	V	
2	S	
3	D	
4	L	
5	M	
6	M	
7	J	27
8	V	
9	S	
10	D	
11	L	
12	M	
13	M	
14	J	28
15	V	
16	S	
17	D	
18	L	
19	M	
20	M	
21	J	29
22	V	
23	S	
24	D	
25	L	
26	M	
27	M	
28	J	30
29	V	
30	S	
31	D	

Août

1	L	Je peux tailler mes haies et mes arbres
2	M	
3	M	
4	J	31
5	V	
6	S	
7	D	
8	L	
9	M	
10	M	
11	J	32
12	V	
13	S	
14	D	
15	L	
16	M	
17	M	
18	J	33
19	V	
20	S	Date limite d'implantation des couverts SIE
21	D	
22	L	
23	M	
24	M	
25	J	34
26	V	
27	S	
28	D	
29	L	
30	M	35
31	M	

Septembre

1	J	Je peux détruire mon couvert jachère (non mellifère) ou le valoriser si présent depuis au moins 6 mois
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	36
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	37
14	M	
15	J	Date limite d'implantation des CIPAN en ZAR
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	38
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	39
28	M	
29	J	
30	V	Date limite d'implantation des CIPAN en zone vulnérable hors ZAR
31	M	

Octobre

1	S	
2	D	
3	L	
4	M	
5	M	
6	J	40
7	V	
8	S	
9	D	
10	L	
11	M	
12	M	41
13	J	
14	V	
15	S	Je peux détruire mes couverts SIE
16	D	Je peux détruire mon couvert jachère mellifère
17	L	Début du versement de l'acompte des aides PAC découplées, aides animales et ICHN
18	M	
19	M	
20	J	
21	V	42
22	S	
23	D	
24	L	
25	M	
26	M	
27	J	43
28	V	
29	S	
30	D	
31	L	

Novembre

1	M	
2	M	
3	J	44
4	V	
5	S	
6	D	
7	L	
8	M	
9	M	
10	J	45
11	V	
12	S	
13	D	
14	L	Je peux détruire mes CIPAN implantées depuis plus de 2,5 mois (3 mois en ZAR) (sauf légumineuses pures)
15	M	
16	M	
17	J	46
18	V	
19	S	
20	D	
21	L	
22	M	
23	M	47
24	J	
25	V	
26	S	
27	D	
28	L	48
29	M	
30	M	Date limite de transmission à la DDT de l'attestation d'assurance récolte
31	L	

Décembre

1	J	Début du versement du solde des aides PAC découplées, aides ovines et caprines, et ICHN
2	V	
3	S	
4	D	
5	L	
6	M	
7	M	
8	J	49
9	V	
10	S	
11	D	
12	L	
13	M	
14	M	
15	J	50
16	V	
17	S	
18	D	
19	L	
20	M	
21	M	
22	J	51
23	V	
24	S	
25	D	
26	L	
27	M	
28	M	
29	J	52
30	V	
31	S	

DIRECTIVE NITRATES

Pensez à :

- Réaliser tous les ans une analyse de sol pour au moins une de vos 3 cultures principales (si plus de 3 ha en zone vulnérable),
- Noter chaque apport de fertilisant (minéral ou organique) dans votre cahier d'enregistrement,
- Pour le stockage des effluents au champ : enregistrer la date de dépôt et de reprise dans votre cahier d'enregistrement et la localisation du stockage.

PAC

Pensez à :

- Vérifier si votre assolement répond aux critères des éco-régimes, % de pâturages permanents non labourés, % d'enherbement des cultures pérennes,
- En MAEC/Bio : respecter les exigences indiquées dans votre cahier des charges.

CERTIPHYTO ET CONSEIL STRATÉGIQUE

Pensez à vérifier votre date de fin de validité de Certiphyto pour vous inscrire à une formation renouvellement ou un test (à réaliser entre 3 et 6 mois avant pour une prise en charge par VIVEA). Vous pouvez nous communiquer dès à présent votre date de fin de validité ici : certiphyto@vienne.chambagri.fr - 05 49 44 74 30
Si votre Certiphyto arrive à échéance en 2024, vous devrez justifier d'un conseil stratégique dans les 3 années précédentes. Contact : Mathieu SAUGET - 05.49.44.74.14

LEXIQUE

SIE : Surface d'Intérêt Ecologique
CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates
ZAR : Zone d'Action Renforcée
PPF : Plan Prévisionnel de Fertilisation
EDE : Établissement de l'élevage
Effluents de type I : fumiers de ruminants, fumiers porcins, fumiers équins...
Effluents de type II : fumiers de volailles, lisiers, digestats bruts de méthanisation...

Irrigation

Conditionnalité

PAC

Directive Nitrates

Calendrier réalisé le 30 juin 2022 à partir des informations connues à cette date. Ce calendrier est susceptible de modifications.

Ajouter les dates du calendrier à votre agenda (cliquer sur l'icône à gauche, puis télécharger)



Lien web cliquable

Vacances scolaires zone A



CONTACTS : Service Accompagnement PAC et Certifications :
05.49.44.74.15
reglementaire@vienne.chambagri.fr

Retrouvez toutes les actualités liées à la réglementation sur notre site internet www.vienne.chambre-agriculture.fr rubrique «Mon exploitation» ou en flashant ce code :

